

**Monsieur DUPERRET Nicolas  
MAIRIE DE PRESILLY  
CHEF-LIEU  
74160 PRESILLY**

*Le Président,*

Dossier suivi par : François BORDELIER  
Tél : 04 50 33 72 30  
Fax : 04 50 33 72 95  
E-mail : fbordelier@haute-savoie.cci.fr

Annecy, le 11 octobre 2017

N/Réf. : GM/LP/FB - 21752288

V/Réf. : ND-PM/08-033

Objet : Avis projet de PLU

Monsieur le Maire,

La CCI Haute-Savoie a bien reçu le dossier du Plan Local d'Urbanisme de votre commune ce dont nous vous remercions.

Après lecture de ce document, la CCI Haute-Savoie donne un avis favorable à ce projet de PLU.

Nous attirons cependant votre attention concernant le Règlement et plus particulièrement l'article AU2 / Secteur 1AUx. En effet, nous avons pris bonne note qu'en zone Ux, les commerces ne sont autorisés que s'ils sont liés à une activité de production présente sur la zone (cf. page 12 du Règlement).

En adéquation avec cette position -que nous partageons- nous vous proposons de préciser à la page 36 du Règlement que cette disposition s'applique également sur le secteur 1AUx.

Pour votre complète information, nous avons formulé une demande identique dans notre avis relatif au projet de PLU de Beaumont, le 12 juillet dernier.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Guy METRAL

